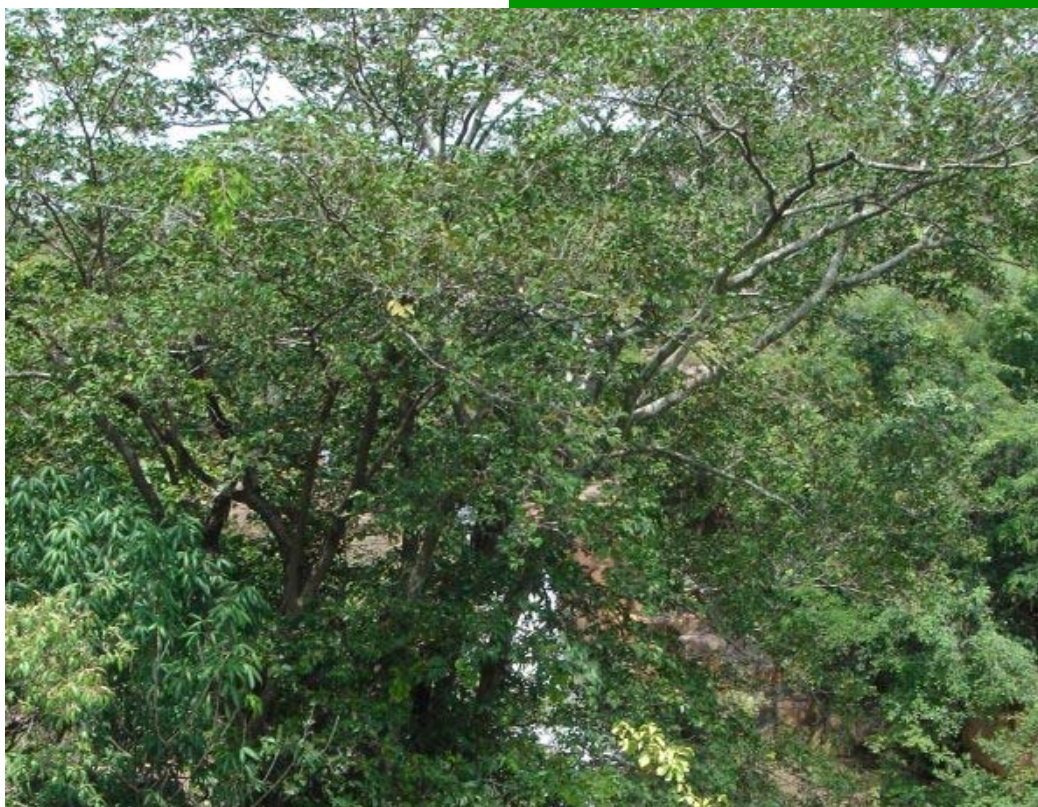


Aménagement des forêts communautaires



Aménagement et gestion
simplifiés des forêts
communautaires et
communales

Méthode et expérience
d'appui au Sud du Mali

Aménagement et gestion simplifiés des forêts communautaires et communales

Méthode et expérience d'appui au Sud du Mali

Date(s) de l'expérience	1996-en cours
Mise en œuvre	Programme Jèkasy-Intercoopération
Partenaires	Direction Régionale de la Conservation de la Nature
Financement	Coopération Suisse au Développement
Zone géographique	Afrique de l'Ouest, Mali, Région de Sikasso
Mots clés	Aménagement, gestion, diagnostic
Echelle d'action	Région, Cercle, Préfecture
Public(s) cible(s)	Communauté territoriales, Appui extérieur

Résumé

Situé en Afrique subsaharienne occidentale, le Mali est un pays qui couvre une superficie de plus 1, 2 million de km². A l'image de l'ensemble des pays sahéliens, le bois constitue la principale source d'énergie des milieux ruraux et urbains. Actuellement, les ressources sont surexploitées. La question fondamentale est de satisfaire les besoins de cette population croissante tout en préservant la qualité et la quantité des ressources naturelles.

Dans ce cadre, depuis 1996 les activités du projet Gestion Durable des Ressources Naturelles, auquel a succédé le programme Jèkasy à partir de 2002, couvrent quatre cercles de la région du Mali. Ce programme a développé dans le cadre d'un groupe de réflexion pluri-institutionnel, une approche participative qui intègre le transfert progressif des domaines et des compétences de l'Etat aux collectivités territoriales décentralisées (communes et conseil de cercle).

Cette approche permet aux communautés villageoises qui n'ont pas de personnalité morale reconnue par la loi de garder une maîtrise de l'aménagement des forêts communautaires tout en permettant un transfert effectif de la gestion de cette ressource au niveau des communes rurales.

Contexte

La zone Mali-Sud couvre toute la région de Sikasso et une partie des régions de Ségou et Koulikoro. Elle possède de grandes potentialités agricoles. La région est découpée en trois zones agro-écologiques (Nord-Soudan, Sud-soudan et Guinée) comprenant 3 zones écologiques (Haut Bani Niger -HBN-, Plateau de Koutiala -PK- et le plateau de Bandiagara -BH-).

Les ressources naturelles en zone Mali-Sud ont subi de très fortes pressions du fait des profonds changements intervenus depuis plusieurs années aux plans :

- changement climatique dû à la faiblesse et à l'inégalité de répartition de la pluviométrie
- changement démographique (forte croissance de la population, développement des villes et exode rural)
- changement économique (importance des cultures de rente, remplacement d'une agriculture de subsistance par une économie monétaire)
- changement technique (amélioration du niveau d'équipement par l'introduction de technologies et d'outils pour la mise en valeur des terres)
- et enfin le changement environnemental ayant trait à l'épuisement des terres, à la dégradation des végétations naturelles et à la diminution des réserves forestières.

Le programme Jékasy, démarré en 2002, constitue un affinement stratégique d'un programme précédent, GDRN pour Gestion Durable des Ressources Naturelles (1995-2001). Financé par la coopération suisse et mis en œuvre par Intercooperation, il vise comme enjeu majeur la contribution à la valorisation durable des ressources naturelles à travers une approche qui vise à favoriser le développement des potentiels relatifs à la diversification des systèmes agro-sylvo-pastoraux au niveau des divers acteurs locaux se trouvant dans la zone est de la région de Sikasso (Mali-sud). Parmi les champs d'actions prioritaires figure l'accompagnement des communautés villageoises et des collectivités rurales pour négocier entre usagers les règles d'accès et de contrôle des ressources naturelles afin de rendre durable leur exploitation.

Problématique

Au Mali, les populations rurales et urbaines sont dépendantes vis-à-vis des forêts et des arbres. Les différentes formes d'utilisation de la forêt peuvent se diviser en trois catégories qui toute fois se recoupent : les produits directement utilisés dans la famille (combustible, alimentation), les facteurs de production agricole (fertilisation, fourrage et paillis), une source de revenus et d'emploi. En effet, le bois constitue la principale source d'énergie des milieux ruraux et urbains couvrant 97% des besoins des ménages soit 1,5 stères par habitant et par an (FAO, 78). Depuis plus d'une décennie, avec l'augmentation de la population et la diminution de la pluviométrie (KEBE, 1993), les ressources en bois n'arrivent plus à supporter l'exploitation. En effet, l'exploitation du bois de feu et d'autres produits extraits des forêts s'est intensifiée aux abords des villes, entraînant une incapacité des systèmes traditionnels de gestion des ressources naturelles à faire face à cette évolution régressive des écosystèmes (BELLEFONTAINE et al. 1997).

Il est établi que la valeur monétaire des arbres, l'appartenance de la forêt à l'Etat et l'appropriation par l'Etat des taxes tirées du domaine forestier, sont quelques-unes des raisons qui poussent les populations rurales vers une exploitation abusive des ressources. Dans une telle situation, les forêts ne sauraient être

protégées par les populations rurales tant que ces dernières ne sont pas effectivement responsabilisées pour leur gestion.

L'évolution du contexte institutionnel au Mali, oriente la problématique vers la concertation et le dialogue. Ainsi, suite à la conférence de 1991 et sous la pression des paysans, des Etats Généraux du monde rural ont été organisés pour revoir en profondeur la politique agricole du Mali et jeter les bases d'une relation entre l'Etat et les producteurs.

Ce dialogue critique a abouti en 1992 à la définition du SDDR (Schéma Directeur du Développement Rural) dont les principes fondamentaux mettaient en exergue des points saillants qui suivent :

- Le recentrage de l'Etat et la définition des rôles des acteurs du développement rural ;
- La décentralisation responsable des services techniques de l'Etat et des décisions de gestion ;
- La participation responsable des producteurs ruraux et de leurs organisations locales de gouvernance etc.

La gestion des ressources forestières des terroirs villageois entre parfaitement dans ce cadre. Depuis la mise en place de la décentralisation en 1999 et la promulgation des lois portant principe de constitution et de gestion du domaine des collectivités territoriales, la commune sert d'interface entre les communautés voulant gérer une forêt et les services techniques à mobiliser. Les collectivités territoriales, et en premier lieu les communes rurales, sont responsables de la gestion, de l'aménagement, de la conservation et de la sauvegarde de l'équilibre écologique de leur domaine.

La mise en œuvre de ces plans d'aménagement et de gestion des différents domaines communaux doit s'effectuer à travers des contrats de gestion entre la commune et les organisations paysannes agréées (groupes d'usagers). L'aménagement et la gestion des forêts communautaires s'inscrit dans ce cadre et n'est qu'une porte d'entrée pour atteindre l'espace communal. Le cadre de concertation communal pour la mise en œuvre du PAGS est l'un des moyens appropriés qui permettra d'élargir les réflexions engagées dans les villages abritant les forêts communautaires à l'ensemble de la commune, dans l'esprit du développement local.

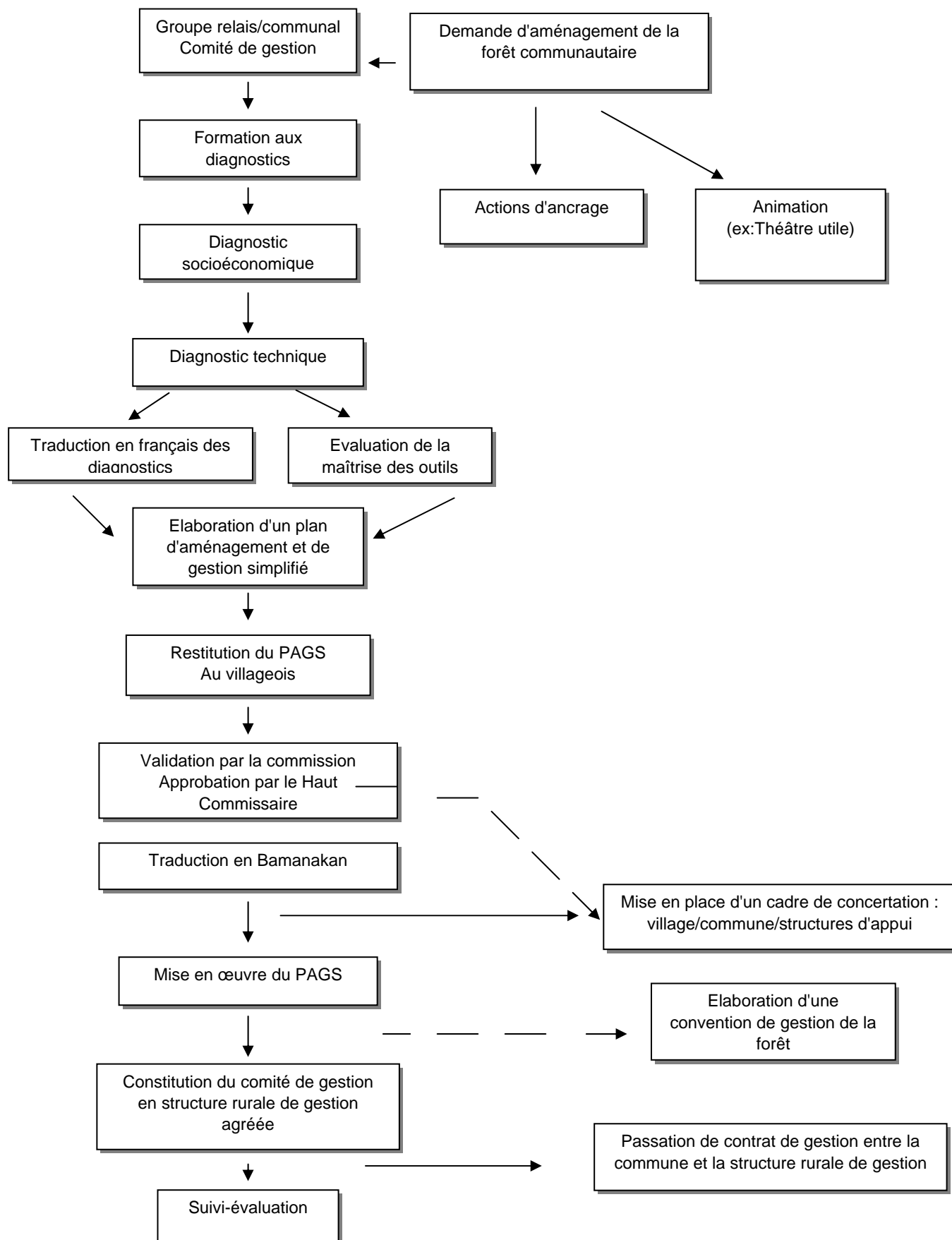
Mise en œuvre

L'aménagement des forêts communautaires s'inscrit dans l'aménagement des espaces communaux tout en responsabilisant les villages abritant ces forêts. En effet, en dépit du fait que le village ne jouit pas de la personnalité morale selon les textes de la décentralisation, les villageois expriment et se soucient de leur implication, voire de leur responsabilisation dans la gestion de ces forêts au bénéfice de la communauté villageoise, alors qu'en principe, c'est à la commune que l'Etat a délégué la gestion de ce patrimoine. La démarche proposée par le programme GDRN s'inscrit donc dans la décentralisation et peut concerner l'ensemble du terroir communal (voir schéma ci-après).

Demande d'aménagement

Depuis l'avènement des communes, les demandes villageoises, orales ou écrites, transite par la commune avant d'être adressée au programme.

Présentation synoptique de la démarche d'aménagement et de gestion des forêts communautaires



Information dans le village

L'information au sein du village partenaires se fait avec une représentation théâtrale. Chacune de ces séances traite la problématique des forêts communautaires en touchant les causes, les conséquences, les contraintes, les solutions et les obstacles de leur mise en route, la nécessaire participation de tous les acteurs. Ces séances permettent d'informer l'ensemble de la population, le village peut alors choisir des représentants et représentantes (relais locaux) indiqués pour la formation dont la date est arrêtée de commun accord.

Planification

Des outils de diagnostic socio-économique et technique ont été conçus avec la participation active d'institutions spécialisées et de représentants paysans. Ils visent à renforcer les capacités villageoises pour que les représentant(es) puissent conduire de manière autonome cette réflexion. Il est à noter que les outils ont tous bénéficié d'une analyse genre pour éviter toute marginalisation des groupes d'utilisateurs, en particulier des femmes.

Diagnostic Socio-économique

Il donne les informations utiles sur le village, la forêt, ses ressources, les utilisateurs et les contraintes. L'analyse de la carte/schéma de la forêt comprend deux volets : la caractérisation des unités sols/végétation à travers leur description, leurs utilisations, les principaux utilisateurs et les contraintes ; les relations entre les villages voisins et la forêt en spécifiant le type de lien, les catégories concernées et les contraintes.. Les produits de la forêt, règles et organisations paysannes, la synthèse des potentialités, contraintes et solutions, l'analyse et mise en œuvre des actions d'ancrage.

Cartographie villageoise de la forêt communautaire de Kouri

La délimitation de la forêt communautaire, de ces formations végétales et des types de sols par la population est une première étape de l'évaluation des ressources. Le comité de gestion de Kouri a commencé ce travail par la délimitation de la forêt en se basant sur des repères naturels (mare située à l'extrémité N-O, les affleurements rocheux sur la route de Yorosso, point de rencontre de ces deux routes). Ces limites ont ensuite été reliées à l'aide de traits pour avoir une carte plus complète. Les types de sols sont délimités de façon approximative selon leur connaissance du terrain. La matérialisation des formations végétales a été la dernière étape de ce processus, elle a utilisé comme base, les types de sols déjà identifiés.

Cette carte est restée l'unique référence pour le comité au cours des discussions avec les techniciens du SCN durant tout le processus d'élaboration du PAGS. Elle est à la fois une carte de base mais aussi pluri-thématique (carte de l'occupation des sols, carte des sols, carte hydrographique...) ce qui facilite son utilisation par la population. Cette carte a servi de base dans la cartographie de la forêt au 1/50 000e par les techniciens.

Diagnostic Technique

Pendant que le diagnostic socio-économique permet une analyse qualitative de la forêt, le diagnostic technique fait une analyse quantitative des ressources et des actions et phénomènes liés. Dans la rubrique d'estimation des diverses productions de bois de la forêt, intervient les notions d'exploitation rationnelle et irrationnelle ou totale des bois de chauffage, de service et d'œuvre. Ceci est fait en tenant compte du potentiel ligneux des unités sols/végétations identifiées par le diagnostic socio-économique dans le chapitre croquis/schéma de la forêt. Les unités de mesure retenues sont : la charretée, le fagot, la perche, le tronc, afin de pouvoir les traduire en une unité compréhensible par chaque usager.

La caractérisation des unités végétales est surtout liée à la situation des ressources ligneuses sur les différentes unités sols/végétation. Elle donne le niveau de fertilité des unités qui a certainement un lien avec la production et la capacité de régénération des espèces ligneuses.

Principales étapes de l'élaboration du PAGS

Aménager une forêt, c'est se fixer des objectifs à atteindre à partir de cette forêt en tenant compte des considérations d'ordres écologique, économique, financier et social. Les plans d'aménagement et de gestion simplifiés élaborés constituent un outil référentiel pour les conseils communaux et les comités villageois en charge de la gestion des massifs forestiers.

Le plan comprend deux parties :

- Le plan d'aménagement : Il vise à donner à la forêt un certain équilibre écologique tout en jouant son rôle économique, social et culturel. Sa durée varie de 5 à 10 ans (ONF).
- Le plan de gestion : C'est la partie du plan comportant la programmation technique et financière des travaux. Elle présente dans le temps et dans l'espace, le planning des opérations et de leurs coûts.

Les caractéristiques des unités sols/végétation identifiées sur le terrain et matérialisées sur le plan de la forêt permettent de diviser la forêt en séries. Par définition la série est un ensemble de parcelles, pas nécessairement contiguës qui forme une unité d'objectif et de traitement.. La plupart des forêts communautaires constituées autour des bois sacrés ont un objectif de protection pendant les 5 ans où dure le plan d'aménagement. En outre elles évoluent sur des sols généralement pauvres avec des formations dégradées. De ce fait, deux séries sont retenues : une série de protection intégrale et une série de protection et de restauration.

Le PAGS de la forêt villageoise de Diarakongo

Cette forêt a été créée en 1988. Elle couvre une superficie de 19 hectares. L'objectif du plan d'aménagement et l'amélioration de la couverture végétale et la protection efficace du gîte des caïmans sacrés (le bois sacré du village). Les travaux à mener sont : l'ouverture et l'entretien du pare-feu périphérique, la surveillance de la forêt, la réalisation de cordon pierreux, la poursuite de la restauration des trouées dénudées, déjà entamée par la recherche forestière.

Les résultats attendus sont : la reconstitution du couvert végétal des trouées, une meilleure protection du gîte des caïmans, l'amélioration de la production des produits de cueillette, une plus grande maîtrise des actions d'aménagement par les populations. Le coût des opérations est estimé à 2.202.000 F CFA, pour une durée d'exécution de 5 ans. L'effort physique des populations s'élève à 1.272.000 F CFA. L'appui financier recherché est de 930.000 F CFA.

Validation du PAGS

Le plan d'aménagement et de gestion ainsi élaboré, est restitué au village lors d'une assemblée générale. Les membres du comité de gestion de la forêt, la Commission domaniale de la commune et les agents concernés expliquent aux différents usagers le contenu du plan qui apporte en retour les derniers amendements. Le PAGS est ensuite envoyé au Haut Commissaire de la région via la DRCN pour validation.

Mise en œuvre du PAGS

Suite à la validation du PAGS, qui constitue une sorte de transfert de gestion de la ressource, le comité de gestion s'érigera en structure rurale de gestion agréée. Un contrat de gestion est conclu entre la commune et la structure rurale de gestion, garantissant ainsi aux usagers du village l'usufruit de cette ressource. Les activités d'aménagement programmées sont incluses dans le plan communal. Un suivi-évaluation doit être

mené régulièrement par les populations et les structures d'appui pour lever les difficultés qui peuvent apparaître au fur et à mesure.

Résultats atteints

20 forêts communautaires villages, réparties dans 18 communes rurales des quatre cercles d'action du programme, bénéficient actuellement d'un processus de ce type.

Dix huit (18) PAGS ont été rédigés, huit (8) cadres de concertations tenues, dix (10) PAGS sont déjà mis en œuvre et trois (3) conventions de gestion ont été élaborés. Un atelier d'approbation de quatre (4) PAGS a été tenu.

Le niveau financier nécessaire d'une telle démarche revient dans le cas des 20 forêts traitées en 2000 à 400 000 FCFA par forêt. Ce coût qui reste élevé sera réduit pour les prochaines forêts aménagées. Les acteurs, connaissant mieux leur rôle, les reprises d'activités ne seront plus à faire et les formations aux outils de diagnostics socio-économique et technique seront dispensées par des formateurs paysans présents sur les 4 cercles ayant été formés.

La démarche développée par le programme a été diffusée au niveau national en particulier lors d'un atelier national sur le transfert de compétences et à la Cellule Combustible Ligneux (CCL) qui met en place la Stratégie Énergie Domestique (SED) à travers la création de marchés ruraux de bois énergie.

Enseignements et perspectives

La forêt communautaire est perçue comme une porte d'entrée, une sorte d'espace « pédagogique » dont l'échelle permet d'illustrer les diverses relations entre villages et communes dans le domaine de la GRN. Dans le cas de la commune de Diou par exemple, cette expérience a servi de point de départ à l'élaboration d'un schéma d'aménagement communal des ressources naturelles.

Pour mettre en œuvre les PAGS, des moyens financiers communaux sont nécessaires. Ils résultent des différentes cotisations issues de la taxe de développement régionale et locale (TDRL), les appuis du budget national et des partenaires au développement. Le suivi de la mise en œuvre du PAGS devra montrer, à travers le système de taxes mises en place, la rentabilité relative de ce type de projet.

Changement d'échelle et aspects politiques

Dans la région, ces premières tentatives de transfert de la GRN au niveau de certaines localités, dans le domaine de la foresterie communautaire, ont rencontré une grande adhésion des villages et des communes. De nombreuses voix s'élèvent aujourd'hui pour accélérer et généraliser le processus de transfert de compétences en GRN prévu par les lois de la décentralisation.

Une stratégie nationale de transfert de la GRN est en cours d'élaboration et les acquis des villages de Sikasso ont pu fournir de précieux repères méthodologiques.

Auteur : Cheick Oumar Diallo

Saisie le : 11/09/2003

POUR ALLER PLUS LOIN

Contact

Intercooperation, Délégation pour le Sahel, Korofina Sud, Rue 96 Porte 747, BP 2336 Bamako, Mali, tel : 223 224 44 60, fax : 223 224 61 19, email : icsahel@icsahel.org, site web : www.dicsahel.org

Programme Jèkasy, Coopération suisse – Intercooperation, BP 215, Sikasso, Mali, tel : 00 223 262 03 64, fax : 00 223 262 02 47, email : jekasy@icsahel.org

Références bibliographiques

- Marina Ogier et al, de l'aménagement participatif des forêts communautaires au développement local, programme GDRN , Sikasso , Juillet 2001, 36 p
- F. Picard, rapport annuel du programme Gestion Durable des Ressources Naturelles dans la Région de Siakso (GDRN), Sikasso - Bamako, Intercooperation, 1999, 85 p